

*Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles*

### Près de 48 500 sites 4G en service en France au 1<sup>er</sup> octobre

Maisons-Alfort, le 5 octobre 2020 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1er octobre, **53 994 sites 4G sont autorisés** par l'ANFR, dont **48 479 en service**, tous opérateurs confondus.

Au mois de septembre, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les demandes d'autorisations des sites 4G se sont accrues de **0,5 %** ;
- les mises en service de sites 4G ont augmenté de **1 %**.

En France, 5 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- 27 393 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 700 MHz (+ 1,6 % sur un mois) ;
- 44 691 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 800 MHz (+ 0,6 % sur un mois) ;
- 45 152 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 1800 MHz (+ 0,6 % sur un mois) ;
- 22 998 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,1 GHz (+ 1,8 % sur un mois) ;
- 35 021 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,6 GHz (+ 0,5 % sur un mois).

Outre-Mer, **2 801 sites** sont autorisés pour la 4G :

- 2 268 sites sont autorisés dans la bande 800 MHz ;
- 2 125 sites sont autorisés dans la bande 1800 MHz ;
- 579 sites sont autorisés dans la bande 2,1 GHz ;
- 1 521 sites sont autorisés dans la bande 2,6 GHz.

Le bilan des sites 4G mis en service en métropole s'établit comme suit :

1. Orange (23 592 sites, + 369 en septembre 2020) ;
2. SFR (20 393 sites, + 211 en septembre 2020) ;
3. Bouygues Télécom (19 737 sites, + 429 en septembre 2020) ;
4. Free Mobile (17 673 sites, + 325 en septembre 2020).

Quant au parc de **stations 5G expérimentales**, il est resté stable en septembre à **500 autorisations** dans la bande 3,5 GHz.

**Pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix et de voir quels sont les sites déployés et par quel opérateur :**

## Observatoire des réseaux mobiles

Informations

Tableau

Carte

Export



<https://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/lobservatoire/observatoire-en-carte2/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur [data.anfr.fr](https://data.anfr.fr)

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Contact presse : [presse@anfr.fr](mailto:presse@anfr.fr) – 06 80 59 00 51

Retrouvez-nous sur :

